



**Indication des tarifs d'utilisation du réseau  
valables à partir du 1er janvier 2025  
Sujet à approbation par l'ILR**

Version du 15 octobre 2024

# Electricité

## NIVEAUX MOYENNE, HAUTE ET TRES HAUTE TENSION

### Introduction

Publication d'une indication des tarifs d'utilisation du réseau selon l'article 11 (5) du règlement ILR/E24/18 du 28 juin 2024 arrêtant les méthodes de calcul des tarifs d'utilisation des réseaux des transport, de distribution et industriels et des services accessoires pour la période de régulation 2025 à 2028 - Détermination des coûts à transposer en tarifs.

### Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans les chapitres 3 (Consignation des postes MT) et 8 (Vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 07:00 à 16:00 heures) sont majorées :

- La plage **hors heures normales** comprend
  - o le lundi au vendredi, de 16:00 à 07:00 heures
  - o le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
  - o le taux est majoré de 50%
- La plage des **heures de nuit** s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30%
- Les heures prestées les **dimanches** sont en plus majorées de 70%
- Les heures prestées les **jours fériés** sont en plus majorées de 100%

Ces majorations sont cumulatives.

Barème d'application de compléments	Hors heures normales	Nuit	Dimanche	Jour férié	Complément total
Jour ouvrable	50%				50%
Jour ouvrable nuit	50%	30%			80%
Dimanche	50%		70%		120%
Dimanche/nuit	50%	30%	70%		150%
Férié	50%			100%	150%
Férié/nuit	50%	30%		100%	180%
Férié dimanche	50%		70%	100%	220%
Férié/dimanche/nuit	50%	30%	70%	100%	250%

## 1. Raccordement MT/HT/THT

En fonction du projet de raccordement. La facturation se fait sur base du mètre réel.

## 2. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur HT/MT

Tranche de 100kVA (par mois) 231,81 €

## 3. Consignation d'un poste MT client

Tarif par intervention pendant les heures de bureau normales 423,00 €

Ce tarif est majoré suivant les dispositions décrites en introduction de la présente fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

## 4. Comptage MT, HT et THT

Tarif mensuel de comptage MT:

mesuré du côté BT avec une puissance souscrite plus petite que 40kVA, respectivement une intensité de raccordement < 63A	5,89 €
mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite entre 40kVA et 69kVA, respectivement une intensité de raccordement ≥63A et ≤100A	11,81 €
mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite au-delà de 69kVA, respectivement une intensité de raccordement > 100A	36,88 €
mesuré du côté MT	170,97 €

Tarif mensuel de comptage HT

mesuré du côté BT: (avec TI propriété du DSO)	36,88 €
mesuré du côté MT: (avec TI et TT propriété du DSO)	170,97 €
mesuré du côté HT: (avec TI et TT propriété du client)	47,00 €

Tarif mensuel de comptage THT 142,47 €

## 5. Mise en place d'un décompteur (POD virtuel)

Mise en place avec formule de calcul  $\gamma$  relative 1.630,00 €

Frais mensuels de gestion d'un décompteur 41 €/mois

## 6. Utilisation réseau MT, HT et THT

### Tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques MT, HT et THT

Niveau de tension	Utilisation < 3 000 h		Utilisation > 3 000 h	
	Prix puissance	Prix énergie	Prix puissance	Prix énergie
	€/kW/a	€/kWh	€/kW/a	€/kWh
Clients finaux 220kV	10,78	0,0205	53,79	0,0062
Clients finaux 65kV	17,32	0,0252	50,89	0,0140
Clients finaux 20kV	29,75	0,0454	97,23	0,0229

Tarif utilisation réseau MT (raccord. >50A, puissance souscrite >35kVA), connecté à un poste MT/BT: voir tableau ci-dessus

## 7. Composante de disponibilité MT et HT

### 7.1 Composante de disponibilité MT

Durée d'utilisation < 3 000 h		Durée d'utilisation > 3 000 h	
$C_e =$	0,0454 €/kWh	$C_e =$	0,0229 €/kWh
$C_p =$	29,75 €/kW	$C_p =$	97,23 €/kW

### 7.2 Composante de disponibilité HT

Durée d'utilisation < 3 000 h		Durée d'utilisation > 3 000 h	
$C_e =$	0,0252 €/kWh	$C_e =$	0,0140 €/kWh
$C_p =$	17,32 €/kW	$C_p =$	50,89 €/kW

## 8. Vérification des protections

### Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau

#### Vérification obligatoire des protections clients 65 kV

Relais de protection d'une travée de ligne (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1.405,00 €
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1.957,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (par intervention, suivant accord avec le client)	1.589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique suivant accord avec le client, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client * dans le cas d'un rdv fixé par le client (Contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client)	635,00 €

#### Vérification obligatoire des protections clients 20 kV

Relais de protection du disjoncteur principal (1ère mise en service, par intervention)	1.221,00 €
Relais de protection du disjoncteur principal (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	807,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1.589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas d'un rdv fixé par le client	635,00 €

### Protections d'équipements pour lesquelles la vérification par le gestionnaire de réseau est facultative

#### Vérification facultative des protections clients 65 kV

Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	2.543,00 €
--	------------

#### Vérification facultative des protections clients 20 kV

Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (avec déplacement, suivant accord avec le client)	1.347,00 €
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (sans déplacement, suivant accord avec le client)	907,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

## 9. Déplacement

Déplacement chez un utilisateur réseau	172,00 €
--	----------